



Achat important dans une boutique - droit de rétractation

Par **BIBICHE**, le **07/07/2008** à **11:19**

mon mari a fait un achat la semaine dernière juste avant les soldes et le commerçant lui a précisé que ce ne serait pas soldé car il n'y en avait plus, il s'agit d'une somme assez importante qu'il a payé sur le champ, il y retourne aujourd'hui et en fait il y en a d'autres et tous soldés. Le commerçant de mauvaise foie ne veut rien savoir. Peut il y avoir le droit de rétractation. a savoir qu'il s'agit de costume pour le mariage de notre fille.rnrnMERCI

Par **JamesEraser**, le **09/07/2008** à **13:31**

[citation]juste avant les soldes[/citation]rnlI aurait fallu être patient. rnlI ne peut y avoir d'effet rétroactif sur les opérations de soldes, lesquelles ont des dates fixées au niveau national ou dans chaque département par le Préfet. rnCe serait une transgression déguisée imputable aux commerçants qui pratiqueraient des remises au motif que les soldes sont arrivés à posteriori de l'achat.rnExperatooment